

FACTURE PAYÉE ? QUOI QU'... ?

SITUATION



Vous avez fait installer une nouvelle cuisine et vous avez reçu la facture du fournisseur. Vous virez le montant sur le numéro de compte mentionné sur la facture, mais quelques semaines plus tard, vous recevez un rappel de paiement dans votre boîte aux lettres.

RISQUE

Votre facture a probablement été falsifiée. Dans le cas de cette fraude, des arnaqueurs interceptent les factures papier (ou électroniques), changent le numéro de compte et les envoient ainsi modifiées. Lorsque vous effectuez votre paiement, vous payez donc les arnaqueurs. Vous courez donc le risque de devoir payer deux fois la facture parce que votre fournisseur n'a reçu aucun paiement.



CONSEIL



Comparez le numéro de compte figurant sur votre facture avec celui mentionné sur le bon de commande ou sur le site internet officiel de votre fournisseur.

Soyez vigilant lorsqu'une facture mentionne un nouveau numéro de compte ou si c'est la première fois que vous payez ce fournisseur.

En cas de doute, appelez l'entreprise via un numéro que vous connaissez déjà (le numéro de téléphone sur la facture peut également avoir été falsifié).

TOMBÉ DANS LE PIÈGE ?

Contactez le plus rapidement possible les banques concernées afin de signaler la fraude.

Signalez-la sur pointdecontact.belgique.be (option « factures falsifiées »).

